



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SEANCE DU 29 MAI 2015**

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
: MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers.  
F. SACRIPANTE, Directrice Générale ff.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00, il excuse Madame OZEN, Echevine et Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription de deux points supplémentaires libellés comme suit :

**- NUISANCES SONORES ET VIBRATIONS SUR LE CARREFOUR SITUE ENTRE LA RUE DES LORRAINS ET LA RUE AUGUSTE SCOHY – POUR INFORMATION**

**- DANGEROUSITE DU TROTTOIR SITUE SUR LA RUE QUARTIER DU ROI ENTRE LA PHARMACIE ET LA MAISON SITUEE AU N° 27 - REPARATION EN URGENCE – POUR INFORMATION**

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

**- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'AISEAU-PRESLES**

---

## SEANCE PUBLIQUE

**1. RAPPORT DE SYNTHESE 2014 PRESENTE PAR LE COLLEGE COMMUNAL EN VERTU DES ARTICLES 96 DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE ET L1122-23 § 1ER ALINÉA 3 DU CODE DE LE DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

**2. -2.073.521.8/2014 - COMPTES - EXERCICE 2014 - POUR DECISION.-**

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, intervient en ces termes :

*"APRES L'EUPHORIE LES LARMES!*

*Lors de la discussion du compte 2013, nous avons parlé "d'illusion du mieux".*

*Aujourd'hui l'analyse du compte 2014 montre une situation largement négative avec un mail de 1.743.053 € à l'exercice propre et un résultat global de 689.782 € autant dire rien pour une commune comme la nôtre.*

*Un mot sur le boni antérieur qui est constitué de recettes enregistrées et potentielles : créances vis à vis de contribuables, non perception, déficit d'un organisme communal. Evidemment, je pense ici à la RCA. Elle doit à la commune si je me souviens bien de*



*l'ordre de 200 à 250.000€ au minimum, sans savoir ce qui n'a pas été perçu depuis la reprise par la nouvelle équipe (frais énergétiques par exemple). Ce qui fait que ces 689.782€ potentiels sont à mon sens réduits d'un bon tiers!*

*Après l'euphorique annonce médiatique d'un boni annoncé au budget 2015, voici les larmes d'un déficit réel du compte 2014.*

*La réalité des chiffres rattrape donc votre vérité et lorsque nous parlons de compte, nous parlons bien d'une réalité et non d'une supposition comme c'est le cas au budget!*

*Vous nous direz que la raison essentielle n'est pas due à une gestion interne mais à des causes extérieures.*

*Certes, de manière générale, a ajouté des missions au niveau communal sans transférer les moyens;*

*Certes, de nombreuses communes sont en difficultés financières;*

*Certes, les rentrées sont moindres que prévu mais on peut espérer qu'en matière d'additionnels à l'IPP la situation ne serait partiellement due qu'à une méthode différente d'enrôlement et qu'il est possible de récupérer des recettes supplémentaires en 2015.*

*Il est donc vrai que si nous analysons le compte 2014 hors du contexte communal d'Aiseau-Presles, nous pourrions dire que la gestion communale n'est pas responsable de ce résultat négatif mais à Aiseau-Presles, il y a le poids du passé et c'est cela que nous dénonçons depuis longtemps.*

*Un exemple vous avez maintenu l'IPP à 7.5% mais dans un but électoraliste puisque c'est juste après les dernières élections locales que vous l'avez porté à 8.5% !*

*Un autre exemple, vous avez licencié du personnel et vous n'avez pas remplacé plusieurs départs, pire vous avez un nombre de statutaires qui est en constante diminution, c'est une mauvaise gestion des RH qui pénalise lourdement la gestion globale car quand vous dites que la commune s'est recentrée sur ses missions de base encore faut-il donner au personnel communal les moyens de remplir ces missions. J'y reviendrai dans un point supplémentaire.*

*Autre exemple encore : l'utilisation des subsides qui est à première vue une bonne chose mais ces subsides ne couvrent jamais la totalité de la charge et à chaque fois votre dette s'est accrue atteignant le chiffre de 8.799.910€ au compte 2014.*

*Mais tout cela et plus encore nous l'avons déjà dit depuis des années. Nous nous limiterons donc à une analyse succincte des 3 éléments à savoir :*

- *Le fonctionnement*
- *Le personnel*
- *La dette*

*Avant cela, nous notons que les dépenses de transferts sont en diminution car même si l'intervention au CPAS a augmenté de 150.000€, l'intervention dans le traitement des déchets diminue quant à elle du même ordre de grandeur. Il s'agit d'un glissement de dépenses vers le fonctionnement au niveau de la location des conteneurs à puces.*

*Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous constatons une augmentation de 60.000€ soit 5,78% mais ce n'est pas l'énergie en est la cause comme vous l'indiquez dans le rapport de synthèse. En 2014 le coût de l'énergie était en baisse*

*Par contre le retard dans la mise en service de l'unité de biométhanisation a bien entendu des répercussions sur le résultat : l'absence de certificats verts et de vente de produits issus de la biométhanisation font perdre 89.782,95 €.*

*Nous revenons comme chaque fois sur les dépenses de personnel. De prime abord on*



*constate une diminution de l'ordre de 70.000€ mais une analyse plus fine montre que si le personnel non subsidié diminue le personnel subsidié augmente quant à lui de 100.000€ montrant bien que vous poursuivez cette politique de non nomination en 2014.*

*Par ailleurs, vous faites une économie de 50.000 € au niveau personnel enseignant payé par le pouvoir communal.*

*Nous rappelons qu'en dehors des départs naturels vous avez supprimé 8 emplois et demi et engagé 2 employés dont un dans le cadre de l'AWIPH.*

*Nous le redisons sans une analyse objective des ressources humaines de l'administration communale il est impossible d'avoir une vision à long terme sans parler que vous ne respectez toujours pas le pacte pour une fonction publique responsable que vous avez signé.*

*Les dépenses de dette continuent à augmenter (+5.86%) et dans ce contexte ce qui est en accroissement c'est une fois de plus la charge des emprunts qui passe de 1.465.758 € à 1.548.972€ on est loin d'une maîtrise de la dette alors que les charges d'intérêts sont en baisse grâce à une gestion active de cette dette.*

*On doit lier cela à l'extraordinaire dont on retiendra deux chiffres : 8.698.000 € d'engagements et 3.485.000 € d'imputations. Cela donne plus de 5.200.000€ de crédits reportés. Dans ce contexte je vous renvoie à l'étude d'Ethias sur les conséquences de la comptabilité SEC. Nous sommes dans le périmètre comptable de l'Etat belge ce qui implique une maîtrise de la dette, une planification et une trajectoire budgétaire claire et certaine, des investissements limités et cohérents.*

*Quand on dit cela, on pense surtout aux voiries, pour lesquelles les dépenses totales (471.621 €) ont diminué en 2014 ce qui est prudent mais nous supposons que vous disposez de l'atlas voyer. Cet atlas doit donc être accompagné d'une évaluation des voiries qui permettrait d'anticiper les besoins et de fixer les priorités d'intervention. Nous aimerions en avoir connaissance.*

*Le compte 2014 met aussi en évidence l'analyse des ratios relatifs à la dette : la part des recettes consacrées au remboursement de la dette est de 14.38% contre 11.81% en 2013.*

*Dans ce cadre, nous notons que le cash-flow est de - 1.444.613 € et que, de ce fait, le ratio de couverture des emprunts est de -0.71 ce qui montre que si la commune veut emprunter elle doit augmenter ses produits ou diminuer ses charges. On sait que votre option c'est l'augmentation des produits en faisant passer l'IPP de 7.5% à 8.5% mais dans ce contexte, nous lisons les commentaires de la directrice financière.*

*Elle écrit à juste titre :*

*Que représente réellement le boni dégagé à l'exercice propre du budget 2015 ? Un boni dont vous avez fait grand bruit et qui aujourd'hui se cache derrière la réalité du compte.*

*Elle demande aussi si le crédit spécial de recettes sur dépenses non engagées est ou non un leurre? Notre réponse est oui et nous avons attiré l'attention sur cela voici quelques années.*

*Quant à la question sur les capacités de la région, la réponse paraît évidente: ce n'est pas aujourd'hui que la région va augmenter considérablement son aide aux communes bien que le fonds des communes continue lui à augmenter de 100.000€.*

*Il faut dit-elle en conclusion une gestion rigoureuse, globale et visionnaire. Effectivement c'est notre demande depuis de nombreuses années.*



*Cette rigueur elle vous a manqué lors des années positives.*

*Cette globalité elle vous manque toujours aujourd'hui.*

*Et l'aspect visionnaire n'a jamais été d'actualité dans votre politique qui reste une gestion au coup par coup ou pire une non gestion et c'est cette non gestion qui nous a conduit à cette situation. Lorsque les moyens manquent parce que les pouvoirs subsidiant n'en ont plus et parce que les citoyens en sont eux aussi dépourvus face à la crise économique, la gestion à la petite semaine ne résiste pas, nous en avons une fois de plus la démonstration!*

*Nous ne pouvons que confirmer nos votes précédents ce qui signifie que nous voterons négativement sur ce compte."*

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, intervient en ces termes :

*"En toutes circonstances, et particulièrement lorsque les nouvelles ne sont pas bonnes, il y a intérêt à conserver la vision la plus objective possible. C'est ce que je vais essayer de faire. La caricature peut faire plaisir, elle peut donner bonne conscience, mais elle n'aide jamais à la solution des problèmes.*

*Le résultat du compte s'effondre. Et comme toujours, vous ne voulez voir que des causes extérieures. Je n'aurai pas la mauvaise foi de nier l'importance de celles-ci, mais cela vous permet-il de vous dédouaner comme vous tentez de le faire ? Ces tentatives de dédouanement sont non seulement assez puériles, mais, plus grave, elles ne peuvent que nuire à la résolution des problèmes. Comment, en effet, pourriez-vous remédier efficacement à une situation que vous refusez de reconnaître ?*

*Le deuxième reproche que nous avons souvent formulé, c'est l'absence de perspectives, de ligne directrice, de planification. Bref, une politique à courte vue qui ne prévoit pas l'avenir quand la situation permettrait de constituer quelques réserves.*

*Alors aujourd'hui, clairement, le décrochage historique du compte a bien une cause extérieure puisque ce sont des recettes fiscales qui s'effondrent. D'une part, du fait d'un important dégrèvement du PRI accordé à une grosse entreprise sidérurgique en difficulté, et d'autre part du fait d'un retard d'enrôlement de l'IPP.*

*Il faut bien remarquer une énorme différence entre ces deux postes. Le premier est une perte sèche pour la commune. Il ne sera pas récupéré et même, il se répètera les années suivantes. Le second, par contre est un report sur l'exercice suivant. Le Fédéral a d'ailleurs accordé une avance pour aider au niveau de la trésorerie. Ce qui pourrait même être positif pour l'équilibre 2015.*

*Au sujet de l'IPP, je me permettrai d'ouvrir une petite parenthèse pour dénoncer la récupération politicienne à laquelle certains n'hésitent pas à se livrer. Le retard de perception de l'IPP a deux causes : d'abord un retard dans l'enrôlement au SPF finances, mais aussi le traitement qui serait prioritairement réservé aux déclarations portant sur les plus bas revenus. Et sur ce dernier point, certains affirment y voir une énième volonté du gouvernement de frapper les « petits » et de protéger les riches. La vérité est exactement contraire, puisque les petits revenus sont généralement bien identifiés et qu'ils ont fait l'objet d'un précompte suffisant voire excessif, lorsque la déclaration ajoute des frais de type titre service ou garde d'enfants. Bref, généralement, les petits revenus retouchent. D'ailleurs ce sont ceux qui se plaignaient de devoir prêter sans intérêt à l'état. Par contre, les revenus plus élevés sont plus souvent constitués de cumuls qui imposent des suppléments d'impôts lors de la globalisation de l'extrait de rôle. Par ailleurs, pour répondre à un autre bobard qui voudrait que le Fédéral transfère des charges sur les communes, il ne faut pas oublier que si l'additionnel communal diminue, c'est parce que les recettes fédérales diminuent bien plus.*



*Mais revenons-en à notre compte. Il faut certes analyser les responsabilités et les causes, mais le plus important est de se pencher sur les conséquences et surtout sur les remèdes.*

*Les causes : Vous évoquez l'information insuffisante du FISC. En fait, il a communiqué ce qu'il devait, mais c'est vrai, qu'on aurait pu attendre que, vu l'ampleur du phénomène, il tire une sorte de sonnette d'alarme. De là à prétendre que vous ne pouviez pas prévoir ! Si l'ampleur de la perte peut surprendre, qui oserait affirmer que nous ne savions pas que le clash intervenu dans ce pôle industriel et dont la presse a abondamment parlé, aurait inmanquablement des conséquences sociales et fiscales dans notre commune. Nous en avons d'ailleurs plusieurs fois parlé, ici même dans ce conseil. C'est un élément parmi d'autres, qui aurait dû inciter à la prudence que nous avons si souvent réclamée.*

*Je dirai donc que la responsabilité est partagée, le FISC qui n'a pas tiré la sonnette d'alarme et votre gestion longtemps dépensière et à courte vue qui fragilise les finances communales, au moment où elles doivent absorber cette « tuile ».*

*Ce constat était d'ailleurs clairement présent lors du débat de décembre 2013 sur le budget 2014. Vous y répétez que tout va bien; que vous gérez bien, que la crise est derrière nous. La minorité vous mettait une fois de plus en garde contre l'imprudence du budget et notamment sur l'inscription de recettes incertaines et l'insuffisance voire l'absence de prévision de dépenses pourtant très probables. Coïncidence, j'évoquais d'ailleurs Mittal, insensible aux conséquences de ses décisions. On y lit aussi les mises en garde des fonctionnaires qui évoquaient les risques de défauts de recettes. Le PV de cette séance est très révélateur, on peut y lire dans mon intervention :*

*« Le premier constat qui apparaît quand on analyse les documents budgétaires, est la différence d'approche et d'analyse entre les « fonctionnaires » et les « politiques ». Cela apparaît en maints endroits des documents, mais le plus clairement dans les rapports individuels obligatoires joints au budget.*

*Le directeur général et la directrice financière, techniciens, compétents et neutres incriminent clairement la gestion locale comme une des causes de nos problèmes. Ils répètent leurs mises en garde au sujet de l'obligation de définir des priorités, de s'y tenir et de maîtriser les dépenses tout au long de l'exercice.*

*De son côté, l'échevin des finances se contente, une fois de plus, de ressasser son traditionnel laïus qui ne retient que des causes exogènes (la crise, la dette souveraine, etc.). A aucun moment, il n'envisage ne serait-ce que l'hypothèse d'une responsabilité même partielle de la gestion locale.*

*Autre différence essentielle. Les techniciens annoncent des difficultés pour les budgets suivants, alors que l'échevin dit sa confiance dès lors où, selon lui, les retombées fiscales permettront d'assurer l'équilibre dès 2015.*

*C'est très révélateur. Non seulement l'échevin n'envisage que la fiscalité pour assurer l'équilibre, mais on retrouve là, un aveuglement habituel bien inquiétant. »*

*Bref, il n'y a rien de vraiment neuf, si ce n'est la concrétisation de nos craintes, maintes fois exprimées.*

*Mais nous ne changerons hélas plus rien au passé. L'essentiel, ce sont les conséquences et les remèdes à apporter pour assumer cette « tuile ».*

*Outre l'impact sur le compte 2014, il faudra évidemment mesurer l'impact sur les budgets suivants, qui eux définissent la capacité de la commune à servir ses habitants.*

*Or, la MB que la loi impose pour injecter le résultat du compte dans le budget, n'est pas présentée. Vu l'ampleur du problème, le report d'un mois me semble justifié.*



*J'ajoute même que, sous réserve des chiffres définitifs, et des avances consenties pas le SPF finances cette MD ne devrait pas poser trop de problème. C'est l'avenir qui m'inquiète davantage.*

*Le dégrèvement du PRI se répétera les années suivantes et même si des investissements permettent d'espérer une reprise et donc des taxes pour la commune, ils prévoient sûrement des économies d'énergies et donc une nouvelle baisse de l'impôt communal. Celle-ci devrait être compensée par la RW. Mais pour combien de temps ?*

*Quant aux remèdes ? Quels sont les moyens dont Aiseau-Presles dispose pour faire face ?*

*Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables.*

*La dette, par contre, n'est nullement stabilisée, contrairement à vos propos.*

*Le personnel a déjà trinqué et quoi que vous en disiez, les services à la population aussi.*

*Les recettes fiscales sont si hautes qu'elles peuvent difficilement être encore augmentées et ce qui nous arrive aujourd'hui démontre d'ailleurs le danger de baser l'équilibre sur l'impôt. Plus généralement, cela démontre l'imprudence de baser l'équilibre des finances sur des circonstances ou des décideurs, sur lesquels nous n'avons aucune prise.*

*Confier par exemple comme vous le faites, les services à la population que vous ne parvenez plus à assumer, à des partenaires, présente le même risque. Que feriez-vous le jour où tel ou tel partenaire déciderait de ne plus assumer ce service ? A part répéter que ce n'est pas de votre faute ? C'est une forme de démission !*

*Bref, on voit que la marge de manœuvre dont nous disposons encore est très étroite. D'autant plus qu'il y a des éléments aggravants, non budgétés.*

*J'en reviens à la dette dont la charge n'est nullement stabilisée alors qu'il s'agit d'une obligation. L'exemple de l'école de Roselies est très parlant. C'est un projet prévu et qu'il fallait réaliser. Mais il aurait fallu le prévoir et conserver une partie de la capacité d'emprunt pour le faire. Or, votre recours de plus en plus fréquent à de petits emprunts vous avait fait consommer la totalité de cette capacité d'emprunt. Et le moment venu, vous avez dû demander à pouvoir réaliser l'école de Roselies hors balise. Ce sera donc une charge supplémentaire. Une fois encore, manque de prévision et de prudence. De façon plus générale, le dernier budget communal ne respectait toujours pas l'obligation de planifier les investissements prévus pour les cinq prochaines années.*

*Bref, votre politique consiste à consommer intégralement le disponible et votre capacité d'emprunt, sans prévoir les dépenses qui peuvent venir s'ajouter. Alors qu'il faudrait au contraire prévoir, planifier les dépenses en fonction du disponible et conserver quelques réserves quand c'est possible,*

*Ici encore, c'est une réalité bien connue depuis longtemps et que j'évoquais aussi en décembre 2013 en déclarant :*

*« Si l'on ajoute à cette analyse, les constats*

*-Que contrairement aux discours, la charge de la dette ne diminue toujours pas. Bien au contraire ! Elle ne se stabilise même pas. Elle explose ! Pour 2014, alors que l'évolution de la charge devait être inférieure à 100 %, elle est de 227% !*

*-Que certains crédits sont parfois peu crédibles que les fonctionnaires croient nécessaire de rappeler à plusieurs reprises qu'il sera impératif de les respecter. Il faut dire que le passé n'incite pas à vous faire confiance sur ce point. Et que plusieurs*



*remarques supposent que les balises d'investissements pourtant déjà très sévères, ne suffiront pas même si elles sont respectées. Elles impliquent le report des travaux de l'école de Roselies que vous conditionnez dès lors à une autorisation de dépasser les balises. »*

*A ceci s'ajoutent les risques non budgétés qui constituent une menace peut-être encore plus grave. Vous ne respectez déjà pas la stabilisation obligatoire de la charge de la dette, alors que les taux d'intérêts sont au plus bas. Que ferez-vous le jour où ils remonteront ? A part nous dire que ce n'est pas de votre faute, que c'est à cause des banques ?*

*Tout ceci ne fait que confirmer les ravages de votre politique dépensière, sans mise en réserve, sans perspective, provoquant des revirements ou des abandons coûteux. Bref inefficace. L'improvisation et la corde raide sont incompatibles avec une gestion prévoyante et responsable du bon père de famille.*

*La conclusion est claire. Vous n'êtes certes pas responsables de la « tuile » qui frappe nos recettes. Mais vous êtes responsables de la fragilité de nos finances au moment où elles doivent assumer cette « tuile ».*

*J'ose espérer qu'aujourd'hui, vous n'oserez plus prétendre que nous sommes trop pessimistes, comme vous nous l'avez si souvent dit. J'attends vos solutions crédibles pour nous sortir de l'impasse où vous nous avez mis. Comme je l'ai déjà dit, mes craintes portent davantage sur le budget 2016 que sur la MB 2015. Et à dire vrai, les commentaires politiques de l'article 96 ne sont guère rassurants quant à votre prise de conscience."*

Monsieur GRENIER, Echevin, intervient en ces termes :

*"Analyse financière Compte 2014.*

#### *1. compte budgétaire*

*Le compte budgétaire récapitule, après clôture de l'exercice, la mesure dans laquelle les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses ont été réellement réalisées.*

*Le mali à l'exercice propre s'élève à 1.793.348,40€, il est supérieur à la prévision budgétaire de 2014 car notre commune a du faire face à 2 contraintes indépendantes de sa gestion :*

*1. le recouvrement des additionnels à l'ipp. a rapporté, en 2014, 32,5% de moins (827.222,87€).*

*En effet, le spf finances a commencé l'enrôlement à l'IPP par les contribuables à bas revenus.*

*Il terminera par l'enrôlement des hauts revenus en 2015. Cette somme enrôlée sera affectée le budget 2015.*

*Le spf finances conscient de la problématique de trésorerie engendré par leur politique d'enrôlement, nous a avancé cette somme de 827.222,87€ en début d'année 2015.*

*2. le recouvrement des additionnels au PRI. a rapporté également, en 2014, 32% de moins, soit une perte de 814.289,00 €.*

*Nous avons eu connaissance de cette importante diminution de recettes en mars 2015.*

*Le SPF FINANCES avait omis de tenir compte des dégrèvements accordés par ses services pour absence d'activité des biens immobiliers situés sur le territoire de notre commune.*

*En recettes ordinaires à l'ex propre*

*1. En recettes de prestation, la différence de 292.359€ s'explique par la non inscription*



*du crédit spécial de « recettes-dépenses non engagées » de 196.511 et de la diminution de 90.000€ due au retard dans le démarrage de l'unité de biométhanisation. Ce retard dans le démarrage de l'unité de biométhanisation, nous a privé du produit de la vente des certificat vert (54.315) ainsi que celui du digestat et de l'électricité (35.467).*

*2. En recettes de transferts, nous avons une diminution de 1.795.422,89 € qui s'explique par l'ipp et le pri.*

*3. En recette de dette, nous avons une diminution de 45.750,65 € due à la faiblesse des taux d'intérêts créditeurs et à l'utilisation de la trésorerie du compte d'épargne pour faire face aux problèmes de liquidité engendré par l'enrôlement tardif à l'IPP.*

*4. En recettes de prélèvement, il n'y a pas de différence.*

*Par rapport aux dépenses ordinaires,*

*1. en personnel, nous avons une diminution 133.033 par rapport au budget 2014 grâce à une réorganisation interne des services.*

*2. en fonctionnement, nous avons une diminution de 201.422,00€. Ce montant correspond à une diminution des dépenses dans l'unité de biométhanisation qui a démarré en Mai 2015 (41000 €) ; dans les services travaux (30039 moins réparation que prévue, moins frais de chauffage bat travaux) ; à l'administration générale (42474 moins frais de perception des taxes additionnel, moins de frais de tel, moins frais de chauffage bat etat/civil) ; dans les assurances. (9505rc, incendie, véhicule)*

*3. en transfert, nous avons une diminution de 44.126€ par rapport au budget 2014 après MB. Il s'agit de droits constaté non-perçu en impôts et taxes.*

*4. de dette, nous avons une diminution de 73.470,00 € qui provient de la diminution des remboursements d'emprunt à charge de la commune.*

*Compte de résultats*

*Nous obtenons un mali au résultat courant de 1.878.018 €. Ce mali au résultat courant s'explique par la diminution des produits des additionnels à l'ipp et au pri (-1.643.000) et des produits financier divers (-100.000) contrairement à une augmentation à une augmentation des charges due principalement aux subsides d'exploitation accordés principalement au CPAS (+340.000).*

*Au résultat exceptionnel, nous avons un mali de 1.520.599€ qui provient de la vente du carabinier (435.566), du retrait de la participation de l'AIEBC (286.508) pour régulariser notre compte puisque celle-ci est passée dans la SWDE et de la création d'une réserve pour financer les investissements futurs (compte 69 de charges à compte de passif 13 càd une réserve d'investissement (952.239 = subvention Fond Régional Investissement Communal 537.000, produit de la vente du carabinier 260.000, le solde d'emprunts et de subsides de dossiers clôturés)*

*Bilan*

*Notre commune se trouve toujours selon les 3 indicateurs bilantaires (FR > 0, BFR < 0 et Trésorerie > 0) dans la zone dite de sécurité financière. Ceci signifie que la commune génère suffisamment de ressources pour financer ses actifs circulants et son cycle de fonctionnement courant. En d'autres mots, la commune détient donc en bas de son Bilan, assez d'actifs liquides pour pouvoir régler ses dettes à court terme.*

*Conclusion*

*Malgré le contexte économique difficile que nous vivons depuis plusieurs années et les multiples contraintes externes qui influencent notre gestion – entre autre le manque à gagner au Précompte Immobilier, le retard dans le versement des additionnels à l'IPP,*





*l'augmentation des dotations communales pour le CPAS, la police et bientôt les pompiers – nous maintenons les mesures prises en 2014 qui nous ont permis de dégager un boni pour l'exercice budgétaire 2015.*

*Durant cette année 2014, notre commune a su maintenir un service public de qualité pour les citoyens, tout en suivant avec rigueur les balises budgétaires strictes qu'elle s'était imposée.*

*Espérons que les politiques menées au niveau régional et fédéral n'auront plus de répercussions négatives sur les finances communales."*

Le point est admis par 11 oui et 8 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA, SIDIS).

Voir délibération – folio

**3. AME- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE REGIONAL D'INTEGRATION DE CHARLEROI ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**4. AME-COMMUNICATION-REALISATION D'UN BULLETIN D'INFORMATION COMMUNALE- POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande si un encart "politique" est prévu ?

Madame GEERAERTS, Echevine, répond par la négative et précise que le bulletin d'information ne contiendra que des informations communales.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, comprend l'obligation de recourir à ce nouveau système compte tenu du changement de la périodicité de l'Arlequin. Il note que la délibération garantit que le coût de la réalisation sera couvert par une participation financière inchangée et de la publicité. Il demande comment sera financée la distribution qui doit, s'agissant d'un plus petit format, être réalisée en solo si on veut que les informations aient un impact.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que la distribution sera assurée par des PTP et les agents de terrain dans la cadre du PCS.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**5. -1.851.11.08 - PERSONNEL ENSEIGNANT - DIRECTION - POUR ORGANISATION D'UNE EPREUVE ORALE EN VUE D'UNE DESIGNATION POUR UNE PERIODE DE PLUS DE QUINZE SEMAINES - POUR DECISION.**

Madame GEERAERT, Echevine, donne les explications et précise qu'une modification a été apportée à la délibération concernant la date de la réunion de la COPALOC.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**6. -1.824.112 – INTERCOMMUNALE – ORES ASSETS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2015 - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande que les délégués transmettent les remarques émises lors des Conseils Communaux concernant les impétrants.



Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**7. SOCIETE BRUTELE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2015 – POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**8. -1.82 – INTERCOMMUNALE – IDEFIN – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2015 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**9. -1.777.614 – INTERCOMMUNALE – ICDI – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2015 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE Conseiller MR, note tout d'abord un élément de procédure qui l'inquiète. Si la délibération proposée porte bien sur les 6 points inscrits à l'ordre du jour de l'AG, il constate que la convocation de l'ICDI ne prévoit des votes que sur 3 d'entre eux. En clair, il semblerait que l'intercommunale entend refuser au conseil le droit de se prononcer sur le rapport d'activité 2014. Ce serait inadmissible ! Il demande donc que le conseil se prononce point par point et notamment par un vote séparé clair sur le rapport. Il précise que seul le rapport pose problème. Les autres points pouvant être acceptés.

A propos du rapport, Monsieur MARIQUE tient à relever plusieurs constats qui viennent confirmer l'inutilité du nouveau four et qui démontrent le caractère fantaisiste des chiffres sur lesquels l'icdi a bâti sa demande. Il n'en relèvera que 3, même s'il y en a bien d'autres.

1 La production de déchets à incinérer par habitant.

Chaque habitant de la zone produisait 188 kg de déchets à incinérer. On tombe cette année à 176 ; Un des plus mauvais chiffres de Wallonie où la moyenne est à 150. Certaines intercommunales sont à 120 kg/an/hab. L'ICDI justifie son nouveau four en estimant que les poubelles à puces laisseront quelque 160 kg à l'incinération. Pour sa part, compte tenu des expériences réalisées ailleurs, il a estimé le besoin à 100 kg.

Dans le rapport, page 128, on peut noter que les 7 communes passées aux poubelles à puce sont toutes largement sous les 100 kg. Aiseau-Presles 73 au lieu de 190 – Courcelles 90 au lieu de 180 – Gerpennes 75 au lieu de 155 – Les Bons Villers 85 au lieu de 160 – Montigny le Tilleul 65 au lieu de 165 et Pont à Celles 80 au lieu de 195. Quant à Anderlues qui n'a effectué le changement qu'au 1<sup>er</sup> avril, 106 au lieu de 190 soit plus ou moins 80 en année pleine. Les quelques kg d'apports directs en plus ne changent rien à ce constat indiscutable.

Les chiffres du rapport de l'ICDI prouvent donc que ses prévisions sont incontestablement largement surestimées.

2 En ce qui concerne le recyclage

Dans le rapport, page 55 on voit que l'ICDI recycle 45 kg de papier carton par habitant alors que la moyenne belge est de 61 kg. Pour le verre l'ICDI recycle 23 kg alors que la moyenne belge est de 29. Soit une différence par rapport à la moyenne de 22 kg par h/an ou encore plus de 10.000 tonnes par an qui pourraient être détournées de



l'incinération.

A ce sujet, il rappelle que certains évoquent parfois l'impossibilité de réaliser d'aussi bons chiffres dans notre région. Monsieur MARIQUE précise ne pouvoir accepter cet « argument » qui voudrait que le carolo ne serait pas capable de faire aussi bien que les autres. Il note que le rapport répond à cette assertion. Dans notre région chaque habitant produit au total 480 kg de déchets par an alors que la moyenne wallonne est à 515. Ceci prouve que les campagnes de prévention de l'ICDI fonctionnent bien et que les habitants répondent. Par contre, c'est après que le problème se pose. Sur ce total, une partie est réutilisée, une autre recyclée, une troisième traitée sélectivement par exemple par la voie biologique. Le solde va à l'incinérateur. A l'ICDI, on incinère 176 kg sur les 480. En RW, on incinère 150 kg sur les 515. L'ICDI recycle, réutilise ou bio méthanise donc 304 kg quand on est à 365 kg en RW. Ces 60 kg de différence pour 420.000 habitants représentent 25.000 tonnes qui pourraient ne pas être incinérées, simplement si l'ICDI était aussi volontariste que ses consœurs.

3 La capacité utile de l'incinérateur.

Le rapport indique 83.000 t d'OM, 14.000 t d'apports directs et 3.000 t de résidus. Soit un total de 101.000 tonnes à incinérer AVANT les réductions dont nous venons de parler. L'ICDI brûle déjà 10.000 tonnes de bois alors qu'un projet existait avec le BEP, et 745 t de déchets d'hôpitaux. L'ICDI commence donc déjà à compenser les efforts des habitants pour réduire les déchets, pour pouvoir continuer à clamer son « besoin » de 110.000 t. On notera aussi que seule 3.400 t de fermentescibles ont été traitées par bio méthanisation. Ce qui est dérisoire.

Reste un point sur lequel il faudra un jour se pencher. Celui de la répartition des coûts. Quand on analyse l'évolution des tonnages, là où les autorités demandent et obtiennent des efforts de la population et là où les autorités refusent ces efforts, on ne peut que se poser des questions. Il faudra aussi que les communes qui acceptent les poubelles à puces exigent que leurs habitants récoltent le prix de leurs efforts. Il ne faudrait pas que, non seulement ceux qui refusent l'effort nous envoient leurs déchets, mais qu'en plus ils nous fassent payer leur traitement. Nous y reviendrons !

En conclusion, ce rapport de l'ICDI apporte une nouvelle fois des informations très intéressantes. Il confirme point par point nos estimations et nie celles de l'intercommunale.

Alors, on pourrait se dire que ce n'est qu'un rapport, c'est-à-dire un constat qui fait le point sur le passé et qui n'a donc pas de valeur d'engagement pour l'avenir. Mais l'ICDI croit utile de préciser, à la page 73, sa volonté du nouveau four. L'ICDI confère donc à ce rapport une dimension d'intention et de perspective. Elle rappelle sa volonté, alors que ses propres chiffres prouvent qu'elle a tort. Nous ne pouvons donc qu'émettre un vote négatif.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, signale que lors de l'Assemblée Générale les représentants communaux ne voteront que sur les points repris au sein de la convocation de l'ICDI à savoir les points 4, 5 et 6.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, précise que les points 2, 4, 5 et 6 repris au sein du projet de la délibération seront soumis au vote.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, justifie alors son vote de la manière suivante :

*"Le point 2 est inacceptable, dès lors où il concerne le rapport de gestion qui démontre une fois de plus les mauvais résultats de l'orientation « tout à l'incinération » de l'intercommunale.*

*Cependant, la convocation envoyée par l'ICDI entend limiter l'avis communal aux seuls points 4, 5 et 6, qui concernent la conformité comptable et juridique des procédures et*



*ne posent donc pas de problème. Le but est évident, amener le conseil à n'émettre que des votes positifs sur des points annexes et interdire l'expression de l'opposition d'une large majorité du conseil au projet de nouveau four.*

*Certains élus du groupe ENSEMBLE ont ajouté que le vote sur le rapport ne serait même pas pris en compte lors de l'AG. C'est en signe de protestation contre ce déni démocratique que j'ai exigé, comme la majorité d'ailleurs, de voter malgré tout CONTRE le point 2. Et dans l'hypothèse où ce vote ne serait pas pris en compte lors de l'AG, de m'abstenir sur les points 4, 5 et 6, afin de pouvoir justifier la position."*

Par 16 non et 3 abstentions (Mrs GRENIER, CHARLIER et Mme SMOLDERS) le point 2 de l'ordre du jour n'est pas approuvé.

Par 11 oui et 7 non (Mr BANCU, Mme GEERAERTS, Mrs TAVERNINI, VANLENTIN, DAUVIN, STANDAERT et BERDOYES) et 1 abstention (Mr MARIQUE) les points 4, 5 et 6 sont approuvés.

Voir délibération – folio

**10. -2.077.95 - SA ETHIAS - ASSOCIATION D'ASSURANCES MUTUELLES – DROIT COMMUN – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications et présente la candidature de Monsieur Jean-Jacques TAVERNINI, Echevin.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**11. AFFAIRE AC AISEAU/FABRIQUE D'EGLISE SAINT CLET - JUGEMENT DU 01 AVRIL 2015 - ACQUISCEMENT - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande si une convention avec Sambre et Biesme a été établie ?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond qu'elle en phase de préparation.

Monsieur GRENIER, Echevin, refait un historique du dossier.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, estime que la proposition est juste et de bon sens. Mais demande que la demande d'astreintes soit reprise dans la convention ?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, souligne que l'on vérifiera lorsqu'on recevra le projet de convention.

Le point est admis par 18 oui et 1 abstention (Mr STANDAERT).

Voir délibération – folio

**12. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

**13. -1.839.7 - DISTINCTION CITOYEN D'HONNEUR - OCTROI - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**14. -1.824.5- MOTION CONCERNANT LE PROJET DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT ENTRE L'UNION EUROPEENNE**



## ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (TTIP) ET SES CONSEQUENCES SUR LES ENTITES LOCALES - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande que les modifications reprises ci-dessous soient ajoutées au projet de motion tel que proposé :

"...

***Appelle le Gouvernement fédéral, la Commission, le Conseil et le Parlement européens à une coopération étroite entre l'Union européenne et les Etats-Unis dans des domaines connexes tels que les modes de régulation financière et bancaire et à des efforts coordonnés en matière de lutte contre l'évasion fiscale et l'abolition des paradis fiscaux qui doivent faire pleinement partie du contenu de l'accord;***

***Demande aux autorités belges compétentes, à la Commission, au Conseil et au Parlement européens d'exclure l'agriculture des négociations compte tenu des grandes différences entre la vision européenne et américaine notamment en ce qui concerne la sécurité et la qualité alimentaire, les pratiques agricoles familiales et la promotion d'une agriculture qui respecte l'environnement naturel;***

***Demande aux autorités belges compétentes, à la Commission, au Conseil et au Parlement européens d'exclure les services et biens culturels afin de protéger et promouvoir la diversité culturelle, en accord avec la convention 2005 de l'UNESCO.***

Demande aux autorités belges compétentes, à la Commission, au Conseil et au Parlement européens qu'un large débat sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la participation de tous les niveaux de pouvoir dont les autorités communales mais aussi les organisations syndicales et associatives représentatives, les organisations socio-professionnelles et les citoyens soit organisé ;

Demande aux autorités belges compétentes, à la Commission, au Conseil et au Parlement européens de faire pression au niveau européen afin que les négociations sur ce projet de partenariat se fassent dans la plus grande transparence à l'égard des consommateurs et des citoyens.

***Demande aux autorités belges compétentes, à la Commission, au Conseil et au Parlement européens, si elles s'avéraient dans l'incapacité de réorienter les négociations conformément aux demandes et priorités ci-dessus exprimées, de rompre définitivement toute négociation relative au projet de Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union Européenne et les Etats Unis.***

..."

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, intervient en ces termes :

*"Je voudrais brièvement revenir sur les tenants et aboutissants du projet de TTIP, un vaste sujet s'il en est. Celui-ci semble parfois servir de simple défouloir pour certaines organisations de Gauche ou d'extrême-gauche faisant preuve d'un antiaméricanisme primaire ou d'une opposition idéologique au libre-échange. Il me semble par ailleurs que les motions déposées dans plusieurs communes wallonnes sont même généralement plutôt mues par des considérations de politique fédérale plutôt que par une réelle préoccupation pour l'éventuel contenu de ce projet d'accord.*

*Cette motion relaie beaucoup de fantasmes concernant le TTIP. Il me semble donc impératif de revenir brièvement sur l'objet de celui-ci, l'historique des négociations en cours, sur le cadre des négociations actuelles, les garde-fous existants ainsi que sur les*



*motifs légitimes qui pourraient, éventuellement, faire émerger un consensus entre l'ensemble des formations politiques représentées au sein de ce Conseil.*

*De quoi parle-t-on, finalement ? Nous parlons de deux puissances économiques majeures : les Etats-Unis et l'Union européenne. Ces derniers, de par leur histoire, savent que le libre-échange constitue un formidable tremplin pour le développement économique et social, un gage de prospérité, d'échanges et d'épanouissement pour les populations comme pour les entreprises.*

*Historiquement, c'est d'ailleurs par le libre-échange et l'émergence progressive d'un Marché commun que s'est progressivement construite l'Europe politique. Etre hostile par principe, dogme ou idéologie, au libre-échange, c'est faire fi de l'Histoire de la construction européenne. Une histoire qui nous enseigne aussi que, lors de la Grande Dépression des années 1930, c'est le protectionnisme et le repli sur soi qui accélèrent la crise et, in fine, la Seconde guerre mondiale.*

*Outre la conscience que le libre-échange constitue une opportunité de développement économique et de prospérité partagée, les Etats-Unis et l'Union européenne partagent bien d'autres éléments en commun : la démocratie, l'attachement aux valeurs de liberté et aux droits de l'Homme. Face à un tel déferlement de critiques, j'aimerais rappeler que nous négocions avec les Etats-Unis, non avec la Chine ou la Russie !*

*Au membre qui, parmi les conseillers PS, m'indique que les Etats-Unis seraient « pires que la Chine » parce qu'ils seraient susceptibles de nous mettre du bœuf aux hormones dans nos assiettes, je lui rappelle que la Chine est loin d'être un modèle en terme de sécurité alimentaire, comme a pu en témoigner le scandale du lait frelaté, il y a quelques années. Pour ce qui est de la comparaison du point de vue des droits de l'Homme, je laisserai le lecteur du PV de notre séance seul juge de tels propos.*

*Nous ne pouvons pas quantifier quelles seront les retombées de cet accord de libre-échange lorsqu'il aura été conclu. Ce que nous savons, c'est qu'il permettra à nos entreprises d'accéder à un vaste marché de plus de 300 millions de consommateurs, leur ouvrant de nombreux débouchés et permettant de doper notre croissance tout en générant de l'emploi. Et cet emploi, chers collègues, nous en avons aussi besoin, en Belgique, en Wallonie et à Aiseau-Presles !*

*Ceci étant dit, j'en viens à mon second point : l'historique des négociations. A lire la motion de la majorité telle que soutenue par le groupe « Ensemble », on en arriverait à penser que la Commission européenne a décidé un beau jour d'entamer des négociations avec les Etats-Unis. Il n'en est bien évidemment rien.*

*En juin 2013, la Commission européenne a soumis au Conseil européen, composé des Ministres représentant les 27 Etats-membres de l'Union (nous sommes avant l'adhésion de la Croatie), sa proposition d'entamer des négociations. C'est le Conseil qui lui a donné son feu vert, moyennant une feuille de route très précise, qui balise les négociations actuelles.*

*Avant de se rallier au consensus qui se dégagait quant à ce feu vert, la proposition fut bien évidemment débattue au sein du gouvernement fédéral de l'époque.*

*Monsieur le Bourgmestre, Monsieur CHARLIER, pouvez-vous me rappeler qui, à l'époque, faisait partie de la majorité fédérale ? Qui, au sein du kern, donna son feu vert pour que la Commission européenne entame des négociations avec les Etats-Unis ?*

*Vous ne répondez pas à ma question ? Je vais donc y répondre : il s'agit d'Elio Di Rupo et de Joëlle Milquet. Oui, Mesdames et Messieurs, le PS et le CDH ont soutenu l'ouverture de négociation de libre-échange avec les Etats-Unis, oui ces deux formations qui nous demandent aujourd'hui de stopper d'urgence ces négociations, de nous déclarer « commune hors TTIP », qui dénonce avec la plus grande vigueur cette*



*horreur que semble constituer pour eux la simple perspective de conclure un tel traité, ce sont les mêmes, PS et CDH, qui ont soutenu, c'était il y a à peine 2 ans, le principe d'un tel projet. On ne peut pas dire que la cohérence soit leur fort !*

*On a l'impression, à lire cette motion, que nous allons un jour nous réveiller un beau matin et que nous allons entendre la radio nous annoncer que la Commission a conclu un accord qui lie donc désormais tous les Etats-membres de l'Union. Vous le savez très bien : ce n'est pas le cas.*

*Imaginons que la Commission adopte un projet de TTIP absolument apocalyptique. Bœuf aux hormones, poulets transgéniques, jambon génétiquement modifiés...Et bien ce projet d'accord devra encore être ratifié. Au Parlement européen, d'abord où, objectivement, les socialistes et le PPE, la famille politiques du CDH, font un peu la pluie et le beau temps. Ils pourraient sans aucun problème bloquer un tel traité (et, s'il était si horrible, ils pourraient en outre compter sur le soutien des libéraux de l'ALDE).*

*En outre, ce traité sera ensuite ratifié par les parlements de 28 Etats-membres...en ce compris la Belgique !*

*Mieux encore, dans notre système institutionnel, les entités fédérées disposent du droit de ratifier les traités relatifs à leurs matières, de sorte que des matières telles que l'agriculture, la culture ou l'économie, devraient nécessairement repasser devant le Parlement wallon ou le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans lesquels, me semble-t-il, le PS et le CDH sont majoritaires...*

*Il suffirait qu'un seul parlement, qu'une seule assemblée, rejette le traité, pour que celui-ci disparaisse à tout jamais. Vous le savez très bien, mais vous préférez, par calcul politique, faire peur aux citoyens en leur faisant croire qu'on négocie tout et n'importe quoi dans leur dos !*

*Que dire sur le fond de cette motion ?*

*D'abord, qu'elle agite les peurs, qu'elle alimente les fantasmes, qu'elle tente de manipuler ses lecteurs.*

*Lorsque le Conseil européen (Monsieur Di Rupo et Madame Milquet compris, donc) a donné son feu vert à la Commission pour qu'elle entame des négociations avec les Etats-Unis, il a, à la demande des Etats-membres, balisé le cadre de ces négociations.*

*Vous réclamez, dans votre motion, que la culture, les services publics, la santé, l'éducation pour ne citer que ces domaines, soient exclues du champ des négociations du TTIP.*

*Je vous rassure, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur CHARLIER, le Conseil Européen n'a pas attendu Aiseau-Presles pour le faire ! L'eau, la sécurité sociale, la santé, les services publics, l'éducation, la culture, sont déjà exclus des négociations suite à la décision du Conseil de juin 2013 !*

*Sur la forme, vous vous déclarez « commune hors TTIP ». J'ai deux remarques à formuler à ce sujet.*

*Primo : vous vous prononcez contre un projet qui n'est même pas encore né, puisque les négociations sont toujours en cours et qu'elles ne devraient pas aboutir avant la fin de l'année au plus tôt !*

*Secundo : pour être une « commune hors-TTIP », il faudrait qu'Aiseau-Presles fasse sécession, qu'elle devienne indépendante et annonce sa sortie de l'Union européenne. Nous savons tous qu'un tel scénario n'a ni queue ni tête !*

*Je ne m'étendrai pas sur le fait que mentionner qu'un traité ne pourra en aucune façon déroger à la législation fédérale, régionale ou locale ferait sourire n'importe quel*



*apprenti juriste. Je vous renvoie à ce sujet au principe de hiérarchie des normes.*

*Ceci étant dit, si ce texte pêche par ses excès, par ses nombreuses carences, ses erreurs et ses caricatures, il n'en reste pas moins que les craintes de la population, et de certaines catégories socio-professionnelles en particulier, sont légitimes.*

*La Commission a-t-elle fauté en restant trop longtemps opaque ? Oui, certainement. Elle s'est d'ailleurs fait rappeler à l'ordre par la Cour de Justice de l'Union européenne dans un arrêt de juillet 2014. Ce faisant, la Commission a publié, en octobre 2014, tous les documents qu'elle pouvait rendre publique concernant sa feuille de route en vue des négociations actuelles. Une forme de consultation du public et de la société civile fut également organisée à la hâte, sans doute trop tard, sans doute de façon maladroite, il n'en reste pas moins que le mal était fait, mais que la Commission a, me semble-t-il, compris la leçon.*

*Nous serons bien évidemment attentifs à ce que produiront ces négociations. La perspective de tribunaux arbitraux mettant sur un pied d'égalité les Etats et les investisseurs privés est pour nous inacceptable. La commissaire européenne Cécilia Malmström a d'ailleurs récemment indiqué qu'une telle perspective serait sévèrement modulée, et le Parlement européen s'est lui-même récemment montré extrêmement sévère face à une telle éventualité.*

*Moi non plus, je ne veux pas de bœuf aux hormones. Moi aussi, je veux mettre à l'honneur la qualité des produits émanant de nos agriculteurs et de nos producteurs. Il n'en reste pas moins qu'être sévère et vigilant n'impliquait pas de rédiger un texte aussi caricatural sur un sujet aussi important.*

*Je pense, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur CHARLIER, qu'il eut été plus sage de s'inspirer d'un texte plus consensuel, moins teinté de calculs politiques et de considérations politiques intérieures.*

*Un texte a d'ailleurs été voté hier soir en commission du Commerce international du Parlement européen. Un texte rédigé par un député social-démocrate allemand et soutenu par le PPE (la famille politique du CDH) et par les libéraux.*

*Un texte notamment salué ce matin dans le journal « L'Echo » par Marie Arena, laquelle, aux dernières nouvelles, est encore membre du PS, Monsieur le Bourgmestre.*

*Que vaut une motion caricaturale, juridiquement boiteuse et clivante, votée par le Conseil communal d'Aiseau-Presles, face aux institutions européennes ? Pas grand-chose...*

*Par contre, en vous inspirant de la motion votée hier soir en commission du Commerce extérieur du Parlement européen, vous auriez gagné, outre l'unanimité des membres de cette assemblée, la possibilité de soutenir le Parlement européen dans le cadre du contrôle extrêmement sévère qu'il entend réaliser lorsque la Commission aura terminé ses négociations.*

*Que valent quelques communes wallonnes contre les dizaines, les centaines de milliers de pouvoirs locaux européens ? Pas grand-chose. Un texte consensuel basé sur un texte adopté à l'échelle européenne, voilà qui aurait pu donner du poids et de la crédibilité à votre motion.*

*Il n'en est malheureusement rien. Vous comprendrez donc, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur CHARLIER, que nous ne puissions le soutenir et que nous n'avons d'autre choix que de nous y opposer.*

*Je vous remercie."*

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, propose que les 3 groupes politiques se réunissent afin qu'ils puissent faire des propositions sur certaines motions, avant qu'elles ne soient





décidées au Conseil.

Le point est admis par 17 oui et 2 non (Mrs MARIQUE et SIDIS).

Voir délibération – folio

**15. 2.073.515.12 - ENERGIE - BIOMETHANISATION - PROJET DE CONTRAT INTITULE "CONTRAT DE FOURNITURE DE BIOMASSES AGRICOLES ET DE REPRISE DE DIGESTAT " - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**16. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LES ETABLISSEMENTS CLASSES.- COMMUNE D'AISEAU-PRESLES CONTRE "ECURIE DU GAILLY".- CLOTURE DE PROCEDURE.- POUR DECISION.-**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**17. - 2.071.532.1 - LEASING AVEC OPTION D'ACHAT D'UN SERVEUR DE DONNÉES - A) PRINCIPE : POUR DÉCISION - B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION - C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : POUR DÉTERMINATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**18. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LES INHUMATIONS.- EXERCICES 2015 A 2019.- REGLEMENT.- POUR DECISION.-**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, remarque que ces modifications permettront d'éviter des problèmes à l'avenir.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**19. -1.713.- PRODUIT DE L'OCTROI DE CONCESSIONS.- TARIFICATION.- POUR DECISION.- (878/163.01)**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 13 oui et 6 non (Mrs CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA).

Voir délibération – folio

**20. MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES - A) PRINCIPE – POUR DÉCISION - B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION - C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, déclare n'avoir pas de remarque sur la proposition. Il souhaite néanmoins que la liste des biens à assurer soit vérifiée. Il note par exemple que seules 2 églises : Roselies et Presles sont prévues. Aiseau Centre, Oignies et Pont-de-Loup semblent avoir été oubliés. Il ne trouve pas plus de trace du Centre sportif de Pont-de-Loup, ni des Halls Sambrexpo et des Arts martiaux. Même si pour ces deux derniers, il faut vérifier les obligations résiduelles du propriétaire en cas de bail emphytéotique. Il ajoute qu'il y a peut-être d'autres oublis et insiste pour que la liste du



patrimoine soit complétée sérieusement avant envoi aux assureurs et aux conseillers.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond qu'une vérification, avant l'envoi du cahier des charges, sera effectuée.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**21. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LES TRANSPORTS FUNEBRES.- EXERCICES 2015 A 2019.- ABROGATION DE REGLEMENT.- POUR DECISION.-**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**22. ACCORD-CADRE DE SERVICES RELATIF À LA DÉSIGNATION D'HUISSIERS DE JUSTICE A) PRINCIPE – POUR DÉCISION B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**23. 1.857.073.521.8/2014 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT MARTIN - COMPTE - EXERCICE 2014 - POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 4 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio

**24. 1.857.073.521.8/2014 - FABRIQUE D'EGLISE SAINTE MARIE D'OIGNIES - COMPTE - EXERCICE 2014 - POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 4 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio

**25. 1.857.073.521.8/2014 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT CLET- COMPTE - EXERCICE 2014 - POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 4 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio

**26. 1.857.073.521.8/2014 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT JOSEPH- COMPTE - EXERCICE 2014 - PROROGATION DE DELAI- POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 4 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio

**27. POINT SUPPLEMENTAIRE - NUISANCES SONORES ET VIBRATIONS SUR LE CARREFOUR SITUE ENTRE LA RUE DES LORRAINS ET LA RUE AUGUSTE SCOHY – POUR INFORMATION**

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications.



Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond en précisant que le Collège était en attente d'un rapport de la Police et que ce rapport préconise le placement d'un miroir. Ce qui a été demandé au service CVL.

Voir délibération – folio

**28. POINT SUPPLEMENTAIRE - DANGEROUSITE DU TROTTOIR SITUE SUR LA RUE QUARTIER DU ROI ENTRE LA PAHRMACIE ET LA MAISON SITUEE AU N°27 - REPARATION EN URGENCE - POUR INFORMATION**

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond en précisant que réunion s'est tenue avec les différents impétrants.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, lui demande qui fera les réparations sur la Commune ?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond que ce ne sera pas la Commune.

Voir délibération – folio

**29. POINT SUPPLEMENTAIRE - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'AISEAU-PRESLES - POUR INFORMATION**

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, signale qu'à plusieurs reprises le groupe ENSEMBLE a insisté sur la nécessité de gérer avec efficacité les ressources humaines dont dispose la commune.

En effet, face aux contraintes financières, face aux défis à relever par le pouvoir local, face aux départs, il est essentiel d'avoir une vision globale sur les ressources humaines et de disposer d'une perspective à moyen terme si on veut préserver une gestion performante

Nous avons donc dans ce cadre quelques questions à vous poser.

**Première question:**

Nous avons souvent dénoncé le non-respect du pacte signé par la commune.

Dans ce cadre, nous avons la confirmation par l'administration de l'ONSS APL que la commune a été pénalisée financièrement en 2012 et en 2013 et risque de l'être pour 2014 et 2015.

Certes, on ne parle pas d'amende mais de compensation.

Les montants de la pénalité dépassent largement les 8.717 EUROS perçus par la commune ce qui démontre que la commune face à la mauvaise gestion des RH ou à leur non gestion est pénalisée financièrement.

Pouvez-vous nous confirmer cela et nous préciser les montants des compensations?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, l'informe que le montant versé à l'ONSS pour 2013 est de 14 772,76 €.

**Deuxième question:**

Revenons à la décision prise lors du conseil communal du 5 mars.

Au regard de l'évolution des choses, il est plus juste de parler de promotion.

La question est de savoir si oui ou non vous comptez entamer les procédures de nomination en interne pour les ouvriers contractuels?

Dans le même contexte, il apparait que plusieurs services communaux sont en sous effectifs.

Si on se réfère au budget 2015 et en particulier à l'annexe 13 des documents, il n'est



nullement question de prévoir des engagements en 2015 mais cela n'empêche pas la bonne gestion de ce qui existe et surtout la formation.

La maîtrise des moyens en personnel est une nécessité mais le fonctionnement correct des services à la population en est une autre.

La bonne gestion des RH est donc de trouver le bon équilibre entre les deux ce que vous n'avez jamais tenté de faire ces dernières années.

Le constat est clair : les dépenses en personnel ne sont pas maîtrisées et la gestion des services n'ont plus ce qui signifie que, dans de nombreux cas, le personnel communal, malgré ses compétences, ne peut assurer les fonctions minimales.

Quelques exemples :

Le service état civil qui est nettement en sous-effectif alors qu'il s'agit bien entendu d'un service important pour la population.

Le service enseignement qui perd des compétences alors qu'il a bien besoin d'efficacité.

Le service finances qui en 4 ans perdra la majorité de ses agents expérimentés dans des postes clés (ce qui est vrai aussi pour le secrétariat) ce qui nécessite une formation d'autres personnes mais cela ne semble pas être une priorité pour vous.

Une fois de plus, nous souhaitons connaître votre vision, vos objectifs en matière de gestion des services communaux?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que l'appel pour le poste de brigadier s'est terminé le 30 avril et qu'il est extrêmement difficile de constituer un jury. Deux ouvriers qualifiés ainsi qu'un conseiller en prévention seront engagés pour 2015.

### **Troisième question :**

Qu'en est-il des agents de la réserve de recrutement ? Une simple décision du Conseil communal les nomme. Cela ne nécessite aucun dossier particulier, aucune difficulté administrative, le statut ancien toujours applicable à l'heure actuelle est clair et il vous appartient de proposer quelques candidats ou de procéder de nommer les derniers agents lauréats. Pourquoi cela n'est-il pas fait, alors que les départs des statutaires et les engagements de nouveaux contractuels ouvriers sont prévus ? On sait pourtant que logiquement cette situation va aggraver le mauvais rapport statistique entre les statutaires et les contractuels et donc alourdir nos pénalités ?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, informe Monsieur CHARLIER que la réserve de recrutement est valable jusqu'au 30 avril 2016 et précise que l'Article 9 de la délibération du Collège Communal du 24 novembre 2014 stipule que *"de prévoir en 2016 la nomination des agents versés au sein de la réserve de recrutement d'employés d'administration de niveau D"*.

### **Quatrième question :**

Dans ce même contexte le contrat d'objectifs, constitué en partie de vos objectifs mais aussi des missions obligatoires des communes, est aussi resté dans les limbes de votre majorité or il est important d'en disposer si on veut une gestion optimale de l'administration et donc des ressources financières, matérielles et humaines.

Où en sont toutes ces obligations alors que nous sommes presque à mi- législature?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que le Collège attend le retour du Directeur Général afin de lui remettre sa lettre de mission.

### **Cinquième question :**

Pour bien gérer les projets et les RH un contrôle interne est indispensable, qu'en est-il de ce contrôle au sein de votre administration? Qui l'effectue et sur quelles bases? Le



contrôle interne est devenu une obligation et il est mené par les chefs de services sur base de procédures formelles qu'ils doivent définir et relayer auprès du Directeur général qui doit en faire la synthèse et vérifier la coordination, l'utilisation des moyens et surtout la légalité des procédures, de même que les durées de traitement, la fiabilité des réactions.

Nous rappelons,, à ce sujet, qu'il existe une fiche de l'UVCW qui précise l'utilité de ces contrôles qui doit d'ailleurs est considéré comme une maîtrise de l'organisation pour réaliser les missions et les objectifs.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond qu'un contrôle interne est en chantier avec SPMT-ARISTA A.S.B.L.

#### **Sixième question :**

Le comité de direction (CODIR) a bien entendu un rôle important à jouer mais il faut lui donner les moyens de le jouer ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les cadres s'occupant théoriquement du personnel et de la gestion en fournissant des données précises et confirmées ont-ils le temps à la fois de traiter les dossiers, exécutants parce que les collaborateurs sont peu nombreux ou récents, et s'occuper de la GRH et du contrôle interne ?

Ce comité de direction doit, au niveau du contrôle interne vérifier le respect de la légalité mais dans un second temps, il doit réaliser les objectifs qui sont définis par le Collège, c'est-à-dire, après avoir examiné la faisabilité, entendu la directrice financière et le directeur général, rendre un avis sur les étapes, les délais, les résultats attendus et les évaluations en fin d'exercice (pour les projets stratégiques pluriannuels), lancer les opérations concrètes et les surveiller, puis rendre compte en séance..

Est-ce le cas aujourd'hui?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que le nouveau programme "Plonemeeting" Collège/Conseil permet de respecter les délais d'avis du Directeur Général, de la Directrice Financière et de tenir compte de l'avis du juriste, chef de service,...

#### **Septième question :**

Je rappelle que j'avais demandé les PV du CODIR, vous m'aviez répondu que tout se trouvait dans la note budgétaire.

J'en ai pris bonne note mais, renseignements pris, je vous confirme que les PV des réunions du CODIR sur les points qui concerne le conseil communal doivent être communiqués aux conseillers et cela en conformité avec l'article L1122-10 du CDLD que je vous invité à relire. De plus, ces PV doivent être considérés comme des documents administratifs visés par les articles 3231-1 et suivants du même code.

J'ose donc espérer que nous recevrons ces extraits de PV?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que les PV sont à la disposition de tous les Conseillers au service SECRETARIAT.

#### **Huitième question :**

Votre majorité ne s'est pas présentée à une séance d'information sur les grades légaux proposée par le Directeur général et dont la date avait été concertée avec vos élus, afin de définir les bases d'une gestion réformée (nouveau rôle du DG comme seul chef de l'administration sous votre contrôle, seul gestionnaire des moyens et des projets que vous déterminez de façon pluriannuelle dans un budget planifié sur 5 ans, rôle et composition du Comité de Direction, sa relation avec les élus...), séance que l'opposition a acceptée tant les deux groupes considéraient cela comme essentiel.

Essentiel tout comme le fait de définir la lettre de mission du directeur général en



conformité avec votre déclaration de politique générale. A ce sujet il serait d'ailleurs indispensable que vous la revoyez car elle ne cadre plus avec la réalité des choses. Comptez-vous le faire?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, précise qu'une réunion avait été effectivement programmée et que trois membres du Conseil Communal étaient présents.

**Neuvième question :**

Le DG en congé de maladie est attendu pour poursuivre le projet « CO3 » décidé depuis l'an dernier. De quelle aide pourra-t-il disposer pour suivre ce projet, qui comportera des formations internes et externes, des évaluations de tout le personnel, APRES ces formations (donc celles-ci sont prioritaires !), un suivi et un coaching de groupe ou individuel, une gestion quantitative et qualitative des ressources humaines, un soutien aux services qui pourraient craindre les nouveautés en plus des missions normales du DG (cadre, organigramme, profils, évaluations bisannuelle) ? Votre délibération relative à ce projet comporte une cellule constituée de trois agents et de deux cadres, soit deux agents administratifs, avec un soutien d'un troisième, et un agent spécialisé dans les salaires, sous la direction du DG et du DG ff actuellement. Avez-vous donné votre accord pour constituer cette cellule ? L'un des agents est parti. Sachant qu'il avait des compétences spécifiques en GRH, comptez-vous compenser ce départ par l'engagement d'un agent aux compétences similaires ?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que des contacts ont été pris avec les responsables du programme CO3. L'Administration est dans l'attente du rapport de ces personnes et ce pour le 30 juin 2015. Petit rappel Monsieur PETIT, l'un des responsable du programme, travaille avec + de 50 communes candidates.

Voir délibération – folio

**30. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 21 AVRIL 2015 - POUR DECISION**

Monsieur MARIQUE Conseiller MR, remercie pour les corrections apportées à ses interventions. Il veut néanmoins émettre une remarque plus fondamentale, dont les 3 points supplémentaires qu'il avait introduits montrent l'exemple. Si ses interventions sont bien reprises telles qu'il les a communiquées, il est simplement acté : « Monsieur Grenier Echevin répond. »,

C'est évidemment insuffisant. Le PV, constitue la seule mémoire officielle de nos échanges et de nos décisions. Une fois approuvé, c'est lui qui fait foi. Lorsque des questions sont posées, les réponses apportées par le collège comportent des affirmations et des engagements. Ceux-ci doivent être actés, sinon, nul ne pourra plus jamais s'en prévaloir.

Monsieur MARIQUE précise qu'il s'agit d'un travail difficile qu'il serait lui-même probablement incapable de réaliser. Sa remarque ne s'adresse dès lors pas aux agents qui rédigent le projet à présenter à l'approbation du conseil et pour la rédaction duquel ils peuvent utiliser la méthode qu'ils veulent, notes, enregistrement, demande de transmission du texte à l'intervenant... Quelle que soit la méthode utilisée pour la rédaction, l'important est que le texte soumis à l'approbation du conseil soit complet et, notamment, que les réponses des membres du collège y figurent. Il conclut que dans l'état actuel, il refuse d'approuver un PV où les réponses, affirmations et engagement de l'échevin sont passés sous silence et demande le report du point complété au prochain conseil.

Voir délibération – folio

Par le Conseil :  
Par ordre,



AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 29 MAI 2015.

Par le Conseil :  
Par ordre,

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

F. SACRIPANTE

J. FERSINI